

N° 199

P. 3028

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 janvier 2021

Le conseil d'administration s'est réuni le vendredi 15 janvier 2021.

<u>Étaient présents :</u>	<u>Votants</u>
Mme BOLLAERT	Titulaire
Mme BUAT	Titulaire
M. CRABIERES	Titulaire
Mme DAMON	Suppléante
M. DEBORD	Titulaire
Mme DEFENIN	Titulaire
M. DELARUE	Titulaire
Mme DUBOSC	Titulaire
M. DUCHER	Titulaire
Mme EDSTROM BOURDEAU	Titulaire
M. GERSANOIS	Titulaire
M. GRANGE	Titulaire
M. IRANI	Suppléant
Mme LALEVEE	Titulaire
M. MANDAGARAN	Titulaire
M. MARTIN	Titulaire
M. MONTEIL	Titulaire
M. OUAZZANI TOUAHAMI	Titulaire
M. PELEGREN	Titulaire
Mme SCHNEIDER	Titulaire
M. SEGUIN	Titulaire
Mme SOLOMONS	Titulaire
M. ZITTOUN	Titulaire

Étaient excusés : Martina KOST (supplée), Claudine LEGOFF LEROUZIC et Philippe CAPELIER (supplié).

Assistaient à la réunion en application de l'article R. 623-18 du code de la Sécurité sociale : François CLOUET, Directeur et Kevin CEPA, Agent comptable.

Étaient invités à assister à la séance : Jean-Guy MESCHI, Directeur adjoint – Sébastien KRAWCZYK, Secrétaire général - Priscilla GAIE, Assistante de Direction du secrétariat administratif et juridique et Agnès JACQUEMAIN, Responsable du secrétariat administratif et juridique.

François CLOUET, Directeur, remercie les administrateurs de leur présence.

21 administrateurs titulaires ainsi que 2 administrateurs suppléants composant le Conseil d'Administration sont présents. Le quorum est atteint.

Intervention de l'État :

Pour couvrir ce premier point de l'ordre du jour, le directeur donne lecture de la lettre signée par le directeur de la sécurité sociale, à l'attention des administrateurs de la nouvelle mandature ; courrier qui a d'ores et déjà été communiqué à l'ensemble du conseil d'administration par mail et remis sur clé USB lors du séminaire administrateurs du 14 janvier 2021.

La parole est ensuite donnée à Madame Geneviève DEFENIN, doyenne d'âge, qui préside la séance dans l'attente de la désignation du nouveau président de la Cipav.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR LA DOYENNE D'ÂGE

Geneviève DEFENIN débute la réunion par ces mots :

« Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie d'être présents aujourd'hui pour élire le Président, le bureau et les commissions statutaires.

Pour cette nouvelle mandature, je vous engage à travailler ensemble dans la sérénité, avec calme et bienveillance ; que les discussions soient posées et équilibrées. »

2. DÉSIGNATION DE L'ADMINISTRATEUR DU GROUPE INTERPROFESSIONNEL ÉLU EN 2020 RELEVANT DE LA SÉRIE A (ARTICLE 5.3 DES STATUTS) (VOLONTARIAT OU TIRAGE AU SORT)

Sébastien KRAWCZYK, secrétaire général, rappelle que le précédent conseil d'administration a voté le 18 septembre 2019 des modifications statutaires spécifiques au renouvellement du conseil d'administration.

Ces modifications statutaires répondaient à cinq objectifs :

1. Réduire le nombre de sièges en cohérence avec la réduction du périmètre de la Cipav à 20 professions
2. Renforcer la représentation des prestataires dont le nombre augmente régulièrement
3. Rééquilibrer la répartition des sièges en 3 groupes d'actifs : bâti-cadre de vie, conseil, interprofessionnel
4. Tirer les conséquences du retrait progressif des professions de conseil (groupe 2) du périmètre de la Cipav
5. Conserver une répartition équilibrée des séries A et B (renouvellement de la série B en décembre 2020)

24 administrateurs au lieu de 26 composent désormais le conseil d'administration.

Les articles 5.2 et 5.3 des statuts définissent les dispositions transitoires permettant cette évolution.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que lors du conseil d'administration de la Cipav en date du 18 septembre 2019, les mandats de Madame Marie-Laure SCHNEIDER et de Madame Valérie TARTACEDE-BOLLAERT, élues en 2017 au sein du groupe "des professionnels de l'aménagement de l'espace, du bâti et du cadre de vie", ainsi que les mandats de leurs suppléants, ont pris fin de manière anticipée le 31 décembre 2020 à minuit, sur la base d'un tirage au sort.

Ces deux administratrices ont été réélues lors des élections 2020 et sont passées de la série A à la série B.

La série A comporte aujourd'hui 11 sièges et la série B 13 sièges, alors qu'elles doivent être composées de 12 sièges chacune.

Cette situation contradictoire avec la réglementation, qui prévoit un renouvellement par moitié, impose la désignation d'un administrateur sur la base du volontariat ou par tirage au sort parmi les 5 nouveaux administrateurs du groupe interprofessionnel élus au sein de la série B. L'administrateur ainsi désigné sera rattaché à la série A.

En application de l'article 5.3 des statuts, Geneviève DEFENIN fait appel à volontariat pour désigner, parmi les administrateurs élus au sein de la série B du collège interprofessionnel, l'administrateur qui sera rattaché à la série A. Les administrateurs sont les suivants :

- Pia EDSTRÖM-BOURDEAU
- Claudine LE GOFF-LEROUZIC
- Pascal DUCHER
- Mélanie DUBOSC
- Denis CRABIERES

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU et Mélanie DUBOSC se portent volontaires.

Un seul administrateur devant être désigné, Mélanie DUBOSC et Pia EDSTRÖM-BOURDEAU se concertent.

A l'issue de la discussion, **il est convenu que le mandat de Madame Mélanie DUBOSC, ainsi que celui de sa suppléante, Madame Marie BRIAULT, prendront fin le 31 décembre 2023 à minuit au lieu du 31 décembre 2026 à minuit.**

3. ELECTION DU PRESIDENT

Préalablement à l'élection du président, le directeur précise que les candidats auront 4 minutes pour se présenter et 2 minutes seront consacrées aux questions-réponses.

Geneviève DEFENIN, présidente de séance, appelle les candidatures à la fonction de **président**.

Marie-Laure SCHNEIDER, Armand GERSANOIS et Valérie TARTACEDE-BOLLAERT se présentent.

Les candidats prennent la parole à tour de rôle afin d'exprimer les motivations qui les conduisent à se présenter à la présidence du conseil d'administration.

Marie-Laure SCHNEIDER :

« Chères collègues, Chers collègues,

Présenter une candidature à un poste de responsabilité n'est jamais simple.

Je vais tout d'abord m'adresser plus particulièrement à celles et ceux qui viennent en CA de la CIPAV pour la première fois.

Quand j'ai été élue en 2011 avec la responsabilité de représenter non seulement les personnes qui m'avaient élue, mais aussi dès lors l'ensemble des affilié-e-s de notre caisse, le premier conseil sous la présidence de Jacques ESCOURROU m'a paru surréaliste.

Jetée dans le bain sans aucune préparation autre que mon appétence pour le service public, j'ai découvert un monde où l'ego des mâles dominant dépassait de loin ce que je connaissais dans mes engagements politiques (j'étais alors adjointe au maire à BELFORT !).

Je tiens à remercier l'équipe de direction qui a permis hier un séminaire qui nous a clairement mis devant nos responsabilités d'administrateurs.

Pour permettre de me connaître un peu mieux, je vais vous dévoiler quelques aspects de mon parcours qui motive ma candidature à cette fonction de grande responsabilité.

Je viens d'un Territoire qui est la Franche-Comté. Cela s'entend me le dit-on encore parfois dans mon accent.

*Ce territoire de la Région Bourgogne Franche-Comté a vu naître dès le Moyen-Âge les fruitières, que l'on peut qualifier d'ancêtres des coopératives, un temps où la rudesse des longs hivers obligeait les hommes à penser collectivement leur subsistance. Fabriquer de grands fromages secs et durs permettait également de les faire voyager plus facilement pour les vendre. Pour cette production, 500 litres de lait sont nécessaires. C'est cette raison qui poussa les producteurs de lait à se fédérer. Il fallait en effet le lait de plusieurs troupeaux pour faire un seul fromage. Mettant en commun leur produit pour le faire fructifier, ces coopératives prirent le nom de fruitière, dont l'étymologie controversée viendrait du bas latin *fructus* (il peut s'agir du « fruit du travail » ou « fruit de la vente »).*

Mon grand-père suisse vient jeune homme en 1916 du Jura bernois frontalier pour être embauché dans une de ces coopératives pour remplacer un fromager parti au front pendant la 1ère guerre mondiale.

Outre la nationalité suisse qu'il m'a transmise par le sang, il m'a inculqué ces valeurs de solidarité qui ont survécu à huit siècles de production.

Ce sont ces valeurs de solidarité qui ont toujours motivé mon engagement.

Au sein de ce conseil, je n'ai jamais été élue ni au bureau, ni dans une commission statutaire. Ah, si : une statutaire mais temporaire, la commission électorale pour préparer les élections de 2014.

Mais quand vous prendrez le temps de relire les Procès-Verbaux des Conseils vous verrez que j'y ai néanmoins pris toute ma part.

Part que vous prendrez, je l'espère et m'y engage toutes et tous à mes côtés.

La tâche qui nous attend nous semble immense, et je n'ai pas le temps dans les délais de cette présentation de dérouler une feuille de route que nous construirons ensemble.

Je veux simplement proposer quelques pistes de travail avec l'équipe de direction.

Pour paraphraser mon compatriote Henri ROCHEFORT, la CIPAV compte 600 000 sujets, sans compter les sujets de mécontentement.

Je l'ai déjà évoqué lors de précédent conseil pour me faire remettre dans mes bases par le duo CASTELMATI, contrairement aux organismes de sécurité sociale du régime général nous n'avons pas de médiateur officiellement désigné à la CIPAV : ce pourrait être un élément important qui éviterait bien des recours.

Même si le système informatique nous a été présenté comme perfectible, je réitère ici la demande faite depuis des années d'un espace de travail dédié aux administrateurs : la technologie pour ce faire me semble avoir progressé.

Je remercie d'ores et déjà le directeur de sa volonté de ne plus nous infantiliser en filigranant nos documents de travail (Mme Jacquemain va pouvoir se consacrer plus avant à être notre média préféré dans l'attente de cette espace dédié) et à envoyer les PV de CA à nos suppléants.

J'avais également demandé que nous soit communiqué la composition du CSE. De quoi me mêle-je, me fut alors répondu par le bureau ? Je prendrai donc au mot la demande de l'IGAS pour que des représentants du personnel siègent en notre conseil.

Autre point important dans une démarche qualité, nous pourrions nous engager vers une certification ISO 14001, qui permettrait d'associer les équipes à une démarche leur indiquant qu'ils valent mieux que ce que j'ai lu du rapport IGAS, sur lequel vous nous communiquerez Monsieur le Directeur vos observations.

Ce ne sont que quelques propositions qui nous permettront ENSEMBLE, je retiens vos mots hier, Monsieur Le Directeur, DE NE PLUS AVOIR HONTE DE LA CIPAV !

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention. »

Geneviève DEFENIN invite les administrateurs à poser leurs questions à Marie-Laure SCHNEIDER. Aucune question n'est posée.

Armand GERSANOIS remercie, dans un premier temps, les services d'avoir organisé le séminaire d'information pour les administrateurs et le conseil d'administration en présentiel, dans un contexte difficile de crise sanitaire.

Ostéopathe de profession, Armand GERSANOIS a occupé des fonctions représentatives dans les commissions ministrielles, les commissions de reconnaissance de la profession, à la fédération européenne des Ostéopathes et au conseil économique et social régional d'Alsace.

Il souhaite que cette nouvelle mandature soit placée sous le règne de la sérénité et de la réflexion ; que les discussions soient constructives et les relations constantes avec les personnels de la Cipav.

Armand GERSANOIS propose que le conseil d'administration se lance dans une politique de labellisation.

Il souhaite également qu'il y ait pleine coopération avec la direction.

En tant que 1^{er} vice-président, il a toujours dénoncé le manque de renseignements dispensés aux administrateurs de la part de la présidence, ce qui a paralysé les actions du conseil d'administration.

Au cours de cette nouvelle mandature, Armand GERSANOIS compte renforcer le travail des commissions ainsi que la communication interne et externe. A ce titre, il précise que la commission communication n'a pu exercer favorablement ses missions.

Il souhaite tirer des leçons du passé sans y revenir mais en tirer les éléments qui permettront aux administrateurs d'avancer ensemble, notamment dans le cadre de la COG, le transfert du recouvrement, les futures tractations et la future place de la Cipav dans la réforme des retraites.

Le conseil d'administration a pêché par manque de prévisions mais la nouvelle mandature ne doit pas en être le spectateur mais l'acteur. Il compte pour cela sur la compétence du conseil d'administration pour tout mettre en œuvre et à ce titre, il mettra en avant et utilisera les compétences des administrateurs.

Joseph IRANI, administrateur suppléant remplaçant Martina KOST, souhaite connaître les actions menées par Armand GERSANOIS, en tant que 1^{er} vice-Président, au niveau des dysfonctionnements du conseil d'administration voire des services de la Cipav. A-t-il demandé plus de transparence au président ?

Armand GERSANOIS répond qu'il a interpellé à plusieurs reprises le président, sans retour favorable, ce qui ne lui a pas permis en tant que premier vice-président de se lancer dans des actions qui auraient pu être bénéfiques pour le conseil d'administration.

Jérôme ZITTOUN, membre de la commission de communication, demande à Armand GERSANOIS quelles sont les raisons qui l'ont empêché, en tant que 1^{er} vice-président, d'intervenir pour que la communication soit meilleure.

Armand GERSANOIS répond que la présidence ne lui a donné aucune latitude pour intervenir dans le domaine de la communication. Il donne pour exemple l'intervention qu'il proposait de faire sur un volet européen, lors du colloque sur les retraites et qui n'a pas été retenu.

Valérie TARTACEDE-BOLLAERT, géomètre-expert, exerce dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Épaulée par son associé, elle s'est rendu régulièrement disponible au cours de la précédente mandature pour remplacer dans certaines commissions, un administrateur absent.

Valérie TARTACEDE-BOLLAERT a prêté serment en 1999 et est inscrite au tableau de l'ordre des géomètres-experts. Elle a fondé, il y a 5 ans, la Chambre Nationale des Géomètres-Experts.

Aujourd'hui, elle souhaite que le conseil d'administration, sous sa nouvelle mandature, soit tourné vers l'avenir et soit dynamique ; que les discussions soient apaisées, réfléchies et constructives et surtout, sans polémique.

De grands chantiers attendent les administrateurs. Elle demande que le conseil d'administration coopère avec la direction de la Cipav mais que chacun reste bien dans ses fonctions et missions respectives.

Par ailleurs, il lui semble important d'être à la page de l'actualité et, pour cela, elle invite le conseil d'administration à engager une réflexion sur le développement durable.

Enfin, Valérie TARTACEDE-BOLLAERT tient à remercier les équipes de la Cipav qui fournissent un travail considérable. Elle constate qu'à l'heure d'internet, on ne remercie pas et on ne félicite pas assez les personnes.

Antoine DELARUE demande à Valérie TARTACEDE-BOLLAERT quelles sont les éléments qui lui semblent importants de préserver et qui sont les atouts de la Cipav.

Valérie TARTACEDE-BOLLAERT estime qu'il faut faire en sorte que la Cipav préserve ses réserves financières.

Par ailleurs, des négociations importantes doivent être engagées pour que le transfert du recouvrement des cotisations se fasse dans les meilleures conditions possibles. Dans ce cadre, la Cipav doit être acteur et non spectateur.

Et enfin, il est important de défendre les métiers des professionnels libéraux, afin que les acquis et les droits de chacun soient conservés.

Geneviève DEFENIN demande si d'autres administrateurs se portent candidats au poste de Président.

Monsieur MANDAGARAN se présente.

Son allocution s'adresse, dans un premier temps, aux administrateurs nouvellement élus puisque le mot d'ordre de la nouvelle mandature est de tourner la page et de regarder vers l'avenir.

Hier, lors du séminaire, il a entendu de la bouche de certains administrateurs de la rancœur, de la rage et une volonté de revanche.

Il revient sur certains éléments du rapport IGAS qui accuse l'ex conseil d'administration de ne pas avoir exercé correctement ses missions en laissant une situation alarmante se dégrader.

Michel MANDAGARAN reconnaît que le conseil d'administration s'est déchiré et a laissé se dégénérer la situation sociale de l'entreprise et la qualité de service.

Aujourd’hui, il faut tourner la page en prenant ses responsabilités. Tourner la page, c'est aussi accepter ses erreurs et ses faiblesses.

Les nouveaux élus n'ont pas de page à tourner. C'est la raison pour laquelle Michel MANDAGARAN les invite à se porter candidats pour représenter la présidence, le Bureau et les commissions statutaires et à apporter des idées innovantes sans regard sur le passé.

Pour terminer, Michel MANDAGARAN annonce qu'il se présentera au poste de vice-président et retire, de ce fait, sa candidature à la présidence.

La présidente de séance demande si d'autres administrateurs sont candidats à la présidence.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU se présente.

Nouvellement élue, Pia EDSTRÖM-BOURDEAU répond à l'invitation de Michel MANDAGARAN et se porte candidate à la présidence de la Cipav.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU a représenté, depuis trois ans, le syndicat des traducteurs interprètes aux réunions du Ministère de la santé, dans le cadre de la réforme des retraites. Il s'agit d'un chantier de grande envergure qu'elle mènera à bien avec le conseil d'administration.

Le directeur rappelle ensuite les candidats à la fonction de président :

- Marie-Laure SCHNEIDER
- Armand GERSANOIS
- Valérie TARTACEDE-BOLLAERT
- Pia EDSTRÖM-BOUDEAU

Le directeur demande au secrétaire général de rappeler les conditions d'organisation du scrutin.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que le processus électoral voté par le conseil d'administration du 15 janvier 2015, qui résulte du code de la sécurité sociale, applicable au régime général, est le suivant :

- Un premier tour à la majorité absolue,
- Un deuxième tour à la majorité absolue,
- Un troisième tour à la majorité simple et en cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Si la majorité absolue des suffrages exprimés n'est pas recueillie, exclusion faite des bulletins blancs ou nuls, un deuxième tour est organisé avec un nouveau recueil de candidatures ; les modalités de ce second tour sont identiques à celles du premier tour.

Si le deuxième tour ne dégage pas de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour pour lequel la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Geneviève DEFENIN propose de procéder au vote à bulletin secret.

Marie-Laure SCHNEIDER obtient 6 voix

Armand GERSANOIS obtient 7 voix

Valérie TARTACEDE-BOLLAERT obtient 4 voix

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU obtient 6 voix

La majorité absolue n'étant pas réunie, un 2^{ème} tour est organisé.

Geneviève DEFENIN demande si les 4 administrateurs se portent toujours candidats à la présidence.

Valérie TARTACEDE-BOLLAERT se désiste.

Pascal DUCHER souhaite présenter sa candidature à la présidence au 2^{ème} tour.

Sébastien KRAWCZYK lui précise que sa candidature ne peut pas être prise en compte puisqu'il n'était pas candidat au 1^{er} tour.

Pascal DUCHER n'est pas d'accord avec l'interprétation des textes faite par le secrétaire général.

Jérôme ZITTOUN précise que si la candidature de Pascal DUCHER est acceptée, il s'agit de son 1^{er} tour ce qui signifie que le 1^{er} tour qui vient d'être réalisé sera alors invalidé. Il remercie, dans ces conditions, Pascal DUCHER de ne pas présenter sa candidature, ce qu'il accepte.

Geneviève DEFENIN propose, ensuite, de procéder au 2^{ème} tour.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Marie-Laure SCHNEIDER obtient 8 voix

Armand GERSANOIS obtient 9 voix

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU obtient 6 voix

La majorité absolue n'étant pas réunie, un 3^{ème} tour est organisé.

Geneviève DEFENIN demande aux trois administrateurs s'ils se portent toujours candidats à la présidence.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU se retire.

Geneviève DEFENIN propose de procéder au 3^{ème} tour.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Marie-Laure SCHNEIDER obtient 12 voix

Armand GERSANOIS obtient 10 voix

Il est enregistré 1 bulletin blanc.

Le conseil d'administration élit Marie-Laure SCHNEIDER, Présidente du conseil d'administration de la Cipav par 12 voix pour.

Marie-Laure SCHNEIDER remercie le conseil d'administration de la confiance qu'il lui témoigne.

Geneviève DEFENIN la félicite et lui cède la présidence du conseil d'administration.

4. ELECTION DES DEUX VICE-PRESIDENTS

La présidente rappelle que les deux vice-présidents doivent appartenir respectivement à chacun des 2 groupes représentant les actifs, à savoir les collèges 2 et 3, elle-même étant issue du collège 1.

Élection du premier vice-président

La présidente appelle les candidatures à la fonction de **premier vice-président**.

Pascal MANDAGARAN (collège 2), Armand GERSANOIS (collège 3), Pascal DUCHER (collège 3), Catherine BUAT (collège 2) et Pia EDSTRÖM-BOURDEAU (collège 3) se présentent.

La présidente donne la parole aux candidats.

Pascal DUCHER, traducteur, diplômé de Sciences-Po Paris en 1979 - section service public et spécialisation de droit public - fait partie des 9 nouveaux élus, ce qui pour lui marque une volonté de renouvellement sans pour cela vouloir couper avec ceux qui étaient déjà au conseil d'administration et qui représentent encore la majorité y compris la présidente.

Il s'agit bien aujourd'hui de travailler en toute collaboration avec l'ensemble du conseil d'administration.

Pascal DUCHER a été agréablement surpris de découvrir, lors du séminaire, la personnalité des uns et des autres.

Il souhaite apporter ses connaissances et compétences pour résoudre les problèmes de dysfonctionnement de la Cipav. Sur ce point, le séminaire du 14 janvier lui a paru très intéressant, y compris le rapport de l'IGAS et le discours de François CLOUET qui était loin de la « langue de bois ».

Pascal DUCHER insiste sur deux points essentiels :

- Que le conseil d'administration se donne les moyens pour exercer son contrôle
- Une volonté de participer à l'évolution de l'informatique de la Cipav

Il rappelle que ces deux sujets ont été au cœur des débats lors du séminaire. Il souhaite apporter son regard et agir pour que le conseil d'administration puisse jouer son rôle.

Catherine BUAT se rend compte qu'elle connaît beaucoup mieux la Cipav depuis le séminaire d'information du 14 janvier organisé pour les administrateurs, ce qui va lui permettre de porter un regard nouveau sur les processus de la caisse. En tant qu'éventuelle vice-présidente, il lui tiendrait à cœur de s'assurer que les périmètres et le cadre des responsabilités soient correctement fixés entre le conseil d'administrateur et la direction générale de la Cipav pour garantir une fluidité dans la gestion.

La présidente propose de procéder au vote qui s'effectue à bulletin secret.

Michel MANDAGARAN recueille **4 voix**

Armand GERSANOIS recueille **9 voix**

Catherine BUAT recueille **6 voix**

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU recueille **3 voix**

Pascal DUCHER recueille **1 voix**

La majorité absolue n'étant pas réunie, un 2^{ème} tour est organisé.

La présidente demande si tous les candidats se représentent.

Michel MANDAGARAN et Pascal DUCHER retirent leur candidature.

Il est procédé, ensuite, au vote à bulletin secret.

Armand GERSANOIS recueille **11 voix**

Catherine BUAT recueille **9 voix**

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU recueille **2 voix**

Il est enregistré 1 bulletin blanc.

La majorité absolue n'étant pas réunie, un 3^{ème} tour est organisé.

La présidente demande si les trois candidats se représentent.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU retire sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Catherine BUAT recueille **11 voix**

Armand GERSANOIS recueille **12 voix**

Le conseil d'administration élit Armand GERSANOIS, 1^{er} vice-président du conseil d'administration de la Cipav (12 voix pour).

Armand GERSANOIS exprime tous ses remerciements au conseil d'administration pour la confiance qu'il lui témoigne.

Élection du deuxième vice-président

Compte tenu de l'élection d'Armand GERSANOIS à la fonction de 1^{er} vice-président et de son appartenance au collège 3, le 2^{ème} vice-président doit obligatoirement appartenir au collège 2.

Catherine BUAT maintient sa candidature à la fonction de 2^{ème} vice-présidente.

Catherine BUAT étant la seule candidate, la présidente propose au conseil d'administration d'effectuer un vote à main levée, ce qu'il accepte.

Le conseil d'administration élit, par 23 voix pour, Catherine BUAT, 2^{ème} vice-présidente du conseil d'administration de la Cipav.

La présidente félicite Catherine BUAT de cette élection.

5. ELECTION DES QUATRE AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Le secrétaire général rappelle que pour compléter le Bureau, le trésorier, le trésorier adjoint, le secrétaire et le secrétaire adjoint doivent être nommés.

Sébastien KRAWCZYK reprend le rôle de chaque fonction :

- Le trésorier et le trésorier adjoint veillent au bon fonctionnement financier de la Caisse.
- Le secrétaire et le secrétaire adjoint veillent au bon fonctionnement institutionnel de la Caisse, et, en particulier, à la bonne tenue des réunions du conseil d'administration.

Il est précisé que le vote s'effectuera à la majorité des suffrages exprimés avec une voix prépondérante de la présidente.

Élection du trésorier

La présidente appelle les candidatures à la fonction de **trésorier**.

Katia LALEVEE, Mohammed OUAZZANI et Antoine DELARUE se présentent.

La présidente leur donne parole.

Katia LALEVEE est gestionnaire privée dans le domaine des marchés financiers. Elle a également exercé par le passé la fonction de directeur financier et souhaite s'investir en tant que nouvel administrateur de la Cipav au sein du Bureau pour mettre en pratique ses compétences.

Mohammed OUAZZANI, ingénieur conseil en systèmes d'information, était trésorier adjoint dans la précédente mandature. Il souhaite aujourd'hui se présenter pour continuer le travail effectué.

Antoine DELARUE, ex actuaire-conseil, dans le collège des prestataires, se présente pour participer d'une part aux délibérations du Bureau sur les divers sujets qui concernent la Cipav et d'autre part pour apporter ses compétences dans le domaine de la gestion financière. A ce titre, il rappelle que lors de la précédente mandature, il a participé activement à la commission des placements.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Katia LALEVEE recueille **9 voix**

Mohammed OUAZZANI recueille **4 voix**

Antoine DELARUE recueille **10 voix**.

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Antoine DELARUE, Trésorier du conseil d'administration de la Cipav (10 votes pour).

Élection du trésorier-adjoint

La présidente appelle les candidatures à la fonction de **trésorier-adjoint**.

Katia LALEVEE, Mohammed OUAZZANI et Christian GRANGE se présentent.

Christian GRANGE rappelle qu'il siège au conseil d'administration de la Cipav depuis trois ans, ce qui lui a permis de bien connaître le fonctionnement de la caisse. Au sein du conseil d'administration, il représente le monde de la montagne avec toutes ses spécificités et il souhaite apporter ses compétences dans ce domaine.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Katia LALEVEE recueille **13 voix**

Mohammed OUAZZANI recueille **7 voix**

Christian GRANGE recueille **3 voix**.

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Katia LALEVEE, Trésorière-adjointe du conseil d'administration de la Cipav (13 votes pour).

Élection du Secrétaire

La présidente appelle les candidatures à la fonction de **secrétaire**.

Geneviève DEFENIN, Denis CRABIERES et Jérôme ZITTOUN se présentent.

La présidente leur donne la parole.

Geneviève DEFENIN souhaite utiliser ses compétences au secrétariat du Bureau puisque la Cipav est un organisme qu'elle connaît parfaitement grâce à la fonction d'administrateur qu'elle a exercée pendant de nombreuses années.

Par ailleurs, elle a des engagements personnels, une forte détermination à tenir des positions, une grande capacité à rassembler et une bienveillance naturelle.

Denis CRABIERES, 58 ans, est issu d'une fratrie de 10 enfants ; le sens du collectif n'a donc pour lui aucun secret. Il postule à cette fonction de secrétaire du Bureau qui paraît correspondre à ses savoir-faire. Au sein du bureau, il se laissera guider par les intérêts des adhérents et souhaite travailler avec le conseil d'administration dans la sérénité et dans les meilleures conditions possibles.

Jérôme ZITTOUN, 59 ans, a exercé la profession de vétérinaire avant de devenir conseil en informatique pour cette même profession.

Lors de sa précédente mandature, il s'est impliqué dans différentes commissions qui ont bien œuvré.

L'étape suivante est pour lui maintenant de rejoindre le Bureau et plus particulièrement la fonction de secrétaire qui lui convient parfaitement en termes de compatibilité avec ses impératifs de temps. Des propositions sont à faire et des actions intéressantes sont à mener au niveau du secrétariat, notamment sur le respect des procédures et autres, qui sont du ressort du secrétaire.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Geneviève DEFENIN recueille **6 voix**

Denis CRABIERES recueille **7 voix**

Jérôme ZITTOUN recueille **9 voix**

Il est enregistré 1 bulletin blanc.

Le conseil d'administration élit au 1er tour, Jérôme ZITTOUN, Secrétaire du conseil d'administration de la Cipav, (9 voix pour).

Élection du Secrétaire Adjoint

La présidente appelle les candidatures à la fonction de **secrétaire adjoint**.

Michel MANDAGARAN, Geneviève DEFENIN et Denis CRABIERES se présentent.

Le vote est effectué à bulletin secret.

Michel MANDAGARAN recueille **7 voix**

Geneviève DEFENIN recueille **7 voix**

Denis CRABIERES recueille **9 voix**

Le conseil d'administration élit, au 1^{er} tour, Denis CRABIERES, Secrétaire adjoint du conseil d'administration de la Cipav (9 voix pour).

La Composition du Bureau est donc la suivante :

Président	Marie-Laure SCHNEIDER
1^{er} vice-Président	Armand GERSANOIS
2^{ème} vice-Président	Catherine BUAT
Trésorier	Antoine DELARUE
Trésorier adjoint	Katia LALEVEE
Secrétaire	Jérôme ZITTOUN
Secrétaire adjoint	Denis CRABIERES

La présidente félicite tous les membres élus au Bureau.

6. ELECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS STATUTAIRES

Commission de contrôle

Sébastien KRAWCZYK rappelle que la commission de contrôle est chargée de veiller à la bonne exécution des décisions du conseil d'administration et également au respect du Code de déontologie des administrateurs.

Lors de la précédente mandature, la commission était composée de 2 administrateurs et d'une personnalité extérieure qui était un ancien administrateur.

Les possibilités sont les suivantes :

- Soit 3 administrateurs
- Soit 2 administrateurs et 1 extérieur
- Soit 1 administrateur et 2 extérieurs

La présidente appelle les candidatures.

Dominique MONTEIL se présente.

Les administrateurs sont également informés des candidatures de Marie-Françoise DUHEM et Lionel DUNET (anciens administrateurs et membres de la commission de contrôle de la Cipav).

La présidente demande au conseil d'administration s'il s'oppose à un vote à main levée.
Les administrateurs acceptent.

La présidente met au vote du conseil d'administration la composition de la commission de contrôle telle que présentée :

COMMISSION DE CONTRÔLE
Dominique MONTEIL
Marie-Françoise DUHEM
Lionel DUNET

Le conseil d'administration approuve, par 23 voix pour, la composition de la commission de contrôle.

Commission de recours amiable

Sébastien KRAWCZYK rappelle que cette commission obligatoire est chargée d'examiner les recours des adhérents sur les décisions de la caisse.

Pour contester une décision de la Cipav, un adhérent doit obligatoirement saisir cette commission avant de saisir les juridictions.

C'est une commission qui va examiner, après instruction par les services, les recours des adhérents et vérifier que la décision de la caisse est conforme à la règlementation. Les décisions de la commission vont consister soit à confirmer la décision de la Cipav et à rejeter le recours de l'adhérent (dans ce cas, l'adhérent pourra saisir la juridiction), soit infirmer la décision de la caisse et donner satisfaction à l'adhérent. Dans ce cas de figure, il sera demandé à la caisse de rectifier sa décision initiale.

La commission de recours amiable est composée de 4 membres titulaires qui seront systématiquement convoqués et 4 membres remplaçants qui pallieront l'absence éventuelle des titulaires.

La modalité de vote proposée est dans un premier temps d'élire les 4 membres titulaires et dans un second temps d'élire les 4 remplaçants.

Pour respecter les règles de quorum, la présidente remercie les administrateurs titulaires de faire part au secrétariat administratif et juridique de leur disponibilité aux réunions. En cas d'absence d'un membre titulaire, un membre remplaçant élu sera contacté permettant ainsi à la commission de se tenir et de prendre les décisions valablement.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **titulaires de la Commission de Recours Amiable**.

Philippe SEGUIN, Jérôme ZITTOUN, Pia EDSTRÖM-BOURDEAU, Pascal DUCHER, Joanne SOLOMONS et Geneviève DEFENIN se présentent, soit 6 candidats pour 4 sièges.

La présidente leur donne la parole :

Philippe SEGUIN est administrateur depuis trois ans. Lors de sa mandature, il a été membre de la commission budgétaire. Sensible à la position des adhérents vis-à-vis de la Cipav, il souhaite intégrer la CRA pour défendre leurs intérêts.

Jérôme ZITTOUN précise qu'il était déjà membre de la CRA lors de la précédente mandature. Les discussions ont été acharnées pour respecter une forme d'égalité de traitement entre les adhérents malgré les niveaux de revenus de chacun.

Par ailleurs, il conseille qu'un membre qui sera élu à la commission de recours amiable se présente également à la commission d'action sociale pour permettre un meilleur suivi des dossiers rejetés lors de la CRA et qui basculent dans les demandes d'action sociale.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU gère depuis 10 ans, au sein de la société française des traducteurs, les dossiers de la Cipav qui sont sensibles. En général, de bonnes solutions ont toujours été trouvées pour les adhérents de la Cipav.

Pascal DUCHER accorde une grande importance sur le rôle de la CRA. Il souhaite être utile en faisant en sorte que les problèmes des adhérents soient réglés dans le respect des personnes et conformément aux règles applicables. Il estime que les problèmes rencontrés par les adhérents doivent être remontés à chaque fois qu'il s'agit de problèmes qui ne semblent pas ponctuels.

Joanne SOLOMONS lors de la mandature précédente a été membre de la CRA et de la Commission d'Action Sociale. Ces deux commissions ont effectué un travail considérable pour l'amélioration des processus et pour l'égalité de traitement entre les adhérents. Certains dysfonctionnements ont été identifiés, notamment au niveau de l'informatique. Des échanges en toute confiance avec le personnel de la caisse ont été établis. Les collaborateurs sont très consciencieux et fournissent un travail important dans la préparation des dossiers.

Il est effectué un vote à bulletin secret.

Jérôme ZITTOUN recueille **7 voix**

Philippe SEGUIN recueille **16 voix**

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU recueille **12 voix**

Joanne SOLOMONS recueille **17 voix**

Geneviève DEFENIN recueille **18 voix**

Pascal DUCHER recueille **4 voix**

Geneviève DEFENIN, Joanne SOLOMONS, Philippe SEGUIN et Pia EDSTRÖM-BOURDEAU sont élus en tant que titulaires au sein de la Commission de Recours Amiable.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **remplaçants** de la **Commission de Recours Amiable**.

Christian GRANGE, Denis CRABIERES, Pascal DUCHER et Jérôme ZITTOUN se présentent, soit 4 candidats pour 4 postes.

La présidente demande aux administrateurs s'ils s'opposent à un vote à main levée.

Le conseil d'administration accepte de voter à main levée.

La présidente met au vote du conseil d'administration la composition des membres remplaçants de la Commission de Recours Amiable, à savoir : Christian GRANGE, Denis CRABIERES, Pascal DUCHER et Jérôme ZITTOUN.

Le conseil d'administration approuve, par 23 voix pour, la composition des membres suppléants de la Commission de Recours Amiable.

La commission de recours amiable se compose donc comme suit :

COMMISSION DE RE COURS AMIABLE	
Titulaires	Suppléants
Geneviève DEFENIN	Christian GRANGE
Joanne SOLOMONS	Denis CRABIERES
Philippe SEGUIN	Pascal DUCHER
Pia EDSTRÖM-BOURDEAU	Jérôme ZITTOUN

La présidente lève la séance à 12 h 30 ; celle-ci reprend à 13 h 45.

Commission d'action sociale

Sébastien KRAWCZYK rappelle que cette commission, sur délégation du conseil d'administration, gère le fonds d'action sociale dont la dotation est versée pour une partie par la CNAVPL, l'autre partie étant votée chaque année par le conseil d'administration de la Cipav.

Cette commission étudie, définit et propose au conseil d'administration la politique d'action sociale de la caisse.

Sur présentation des dossiers instruits par les services, elle décide de l'octroi d'aides individuelles à des adhérents.

Comme la commission de recours amiable, c'est une commission composée de 4 membres titulaires et 4 membres remplaçants.

La présidente attire l'attention du conseil d'administration sur le guide de l'action sociale de la Cipav qui a été remis à chaque administrateur lors du séminaire et qui a permis à chacun de découvrir la plénitude de cette action sociale.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **titulaires** de la **commission d'action sociale**.

Armand GERSANOIS, Geneviève DEFENIN, Denis CRABIERES, Joanne SOLOMONS et Pia EDSTRÖM-BOURDEAU se présentent, soit 5 candidatures pour 4 postes.

La présidente leur donne la parole.

Armand GERSANOIS souhaite être membre de la commission d'action sociale car au regard des expériences qu'il a eues au sein d'observatoires régionaux de la santé, de son implication dans de nombreuses commissions d'action sociale au niveau des ministères mais aussi, du fait qu'il exerce une profession de santé, il pense pouvoir partager sa compétence au service de cette commission.

Geneviève DEFENIN a été dans les précédentes mandatures, membre de la commission d'action sociale pendant 6 ans. C'est à ce moment qu'elle a rapidement pris conscience des difficultés personnelles et professionnelles que pouvaient rencontrer les professionnels libéraux.

Plus que jamais, l'épidémie du COVID-19 vient renforcer la mission de la commission d'action sociale.

Denis CRABIERES estime que l'action sociale représente le visage humain de la Cipav et souhaite contribuer aux actions de solidarité de la commission.

Joanne SOLOMONS, membre de la commission action sociale au cours de la précédente mandature, rappelle que de nombreuses actions ont été mises en place, ce qui a permis notamment de dépenser la dotation Cnavpl et celles de la Cipav dans leur totalité. De nouveaux critères ont été identifiés pour formaliser les demandes des adhérents et les traiter de manière égalitaire.

Elle tient à féliciter les services qui font un travail absolument remarquable de préparation des dossiers, ce qui permet aux membres de la commission de statuer très rapidement sur les demandes d'aides (2500 en 2020). Elle est fière d'avoir pu participer à ces travaux pour en arriver à un résultat satisfaisant.

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU se présente pour découvrir ce volet action sociale qu'elle ne connaît pas et qui lui semble très intéressant.

Armand GERSANOIS recueille **9 voix**

Geneviève DEFENIN recueille **16 voix**

Denis CRABIERES recueille **15 voix**

Joanne SOLOMONS recueille **16 voix**

Pia EDSTRÖM-BOURDEAU recueille **12 voix**

Il est enregistré 1 bulletin blanc.

Geneviève DEFENIN, Joanne SOLOMONS, Denis CRABIERES et PIA EDSTRÖM-BOURDEAU sont élus en tant que titulaires de la commission d'action sociale.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **remplaçants** de la **commission d'action sociale**.

Christian GRANGE, Dominique MONTEIL, Armand GERSANOIS et Mélanie DUBOSC se présentent, soit 4 candidatures pour 4 postes.

La présidente propose au conseil d'administration d'effectuer un vote à main levée.

Le conseil d'administration accepte cette procédure.

La présidente met au vote du conseil d'administration les candidatures de Christian GRANGE, Dominique MONTEIL, Armand GERSANOIS et Mélanie DUBOSC aux postes de suppléants de la commission d'action sociale qui sont approuvées par 23 voix pour.

La commission d'action sociale se compose donc comme suit :

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE	
Titulaires	Suppléants
Geneviève DEFENIN	Christian GRANGE
Joanne SOLOMONS	Dominique MONTEIL
Denis CRABIERES	Armand GERSANOIS
Pia EDSTRÖM-BOURDEAU	Mélanie DUBOSC

La commission des placements.

Sébastien KRAWCZYK explique que cette commission se compose de 6 membres, sachant que le président du bureau et le trésorier sont membres de droit. Il précise également que la composition de cette commission comprend uniquement des membres titulaires ; il n'est pas fait appel à des membres remplaçants.

La présidente appelle les candidatures pour **la commission des placements**.

Katia LALEVÉE, Alain DEBORD, François PELEGRI, Mohammed OUAZZANI, Martina KOST, Armand GERSANOIS, Geneviève DEFENIN et Philippe CAPELIER se présentent.

Il est enregistré 8 candidatures pour 4 postes.

La présidente donne la parole aux candidats.

Katia LALEVÉE, élue trésorière-adjointe du Bureau, souhaite également représenter la commission des placements.

Alain DEBORD, en qualité d'architecte, aimeraient apporter un regard éclairé sur le domaine des placements financiers et immobiliers.

Mohammed OUAZZANI, membres de la commission dans la précédente mandature, souhaite reconduire sa candidature.

Armand GERSANOIS souhaite construire avec les futurs membres de la commission un avenir radieux pour la Cipav.

Joseph IRANI s'exprime au nom de **Martina KOST** :

Martina KOST, physicienne est spécialisée dans la micro-informatique embarquée et l'intelligence artificielle.

Elle est très active dans la défense du développement et de l'emploi et de la place de la femme dans l'entreprise.

Elle est présidente de CINOV Ile-de-France, Fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique dans les entreprises. Elle se présente à la commission des placements tout particulièrement pour veiller et échanger en toute transparence sur les choix des gestionnaires et les placements effectués, notamment en matière d'investissements sociaux et économiques.

Geneviève DEFENIN souligne qu'elle a un goût et une appétence pour les placements immobiliers. Avant-gardiste, elle a fait partie pendant 15 ans d'une association en Ile de France qui initiait les femmes à la bourse et à l'économie. Ce groupe de femmes s'appelait « femmes de valeurs ».

Danièle DAMON s'exprime au nom de **Philippe CAPELIER** :

Philippe CAPELIER est nouvel administrateur de la Cipav ; il exerce la profession d'architecte. Les présentations faites lors du séminaire, notamment sur l'ouverture de la Cipav sur son environnement et la notion de développement durable lui ont semblé pertinentes et intéressantes, ainsi que la notion sur l'éthique des placements qui pour lui a du sens. Il lui semble exister une transversalité avec la commission des placements même si cela n'apparaît pas au premier abord.

Un vote à bulletin secret est ensuite effectué.

Katia LALEVÉE recueille **15 voix**

Alain DEBORD recueille **13 voix**

François PELEGRIN recueille **8 voix**

Mohammed OUAZZANI recueille **15 voix**

Martina KOST recueille **5 voix**

Armand GERSANOIS recueille **7 voix**

Geneviève DEFENIN recueille **8 voix**

Philippe CAPELIER recueille **6 voix**

Un 2^{ème} tour est organisé pour départager Geneviève DEFENIN et François PELEGRIN.

Un vote à bulletin secret est effectué.

Geneviève DEFENIN recueille **7 voix**

François PELEGRIN recueille **15 voix**

Il est enregistré 1 bulletin blanc.

Katia LALEVÉE, Alain DEBORD, Mohammed OUAZZANI et François PELEGRIN sont élus à la commission des placements.

La composition de cette commission est la suivante :

COMMISSION DES PLACEMENTS
Marie-Laure SCHNEIDER : présidente, membre de droit
Antoine DELARUE : trésorier, membre de droit
Katia LALEVÉE
Alain DEBORD

Mohammed OUAZZANI-TOUHAM

François PELEGRIN

Commission des marchés

Pascal DUCHER fait remarquer qu'en application des statuts de la Cipav, les administrateurs suppléants du conseil d'administration peuvent être candidats au poste d'administrateur membre de la commission des marchés publics.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que la ligne directrice des statuts est de prévoir, au sein de toutes les commissions, une participation des administrateurs titulaires uniquement. Ce principe a été voté par le conseil d'administration. Il s'agit probablement d'un oubli dans la rédaction de l'article statutaire.

La présidente propose de respecter la procédure actuelle, et de prévoir une réflexion collégiale sur ce point statutaire au cours d'un prochain conseil d'administration.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que cette commission est composée de 4 membres titulaires et 4 membres remplaçants.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **titulaires** de la **commission des marchés**.

François PELEGRIN, Mohammed OUAZZANI, Antoine DELARUE, Christian GRANGE, Dominique MONTEIL, Armand GERSANOIS et Martina KOST se présentent, soit 7 candidatures pour 7 postes.

François PELEGRIN rappelle qu'il a siégé lors de son dernier mandat dans cette commission où il avait proposé une évolution du rôle des administrateurs, qui n'a pas pu être mise en œuvre. Cette proposition consistait à donner la possibilité aux membres de la commission de partager leurs compétences et d'émettre leur avis sur le texte même de l'appel d'offres avant que le CCTP ne soit lancé, dans l'objectif de recueillir les candidatures les mieux-disantes.

La présidente lui rappelle que la Cipav est un organisme de sécurité sociale au titre duquel, il est important de discerner les prérogatives du conseil d'administration de celles des services de la caisse.

Mohammed OUAZZANI estime que les administrateurs ont un droit de regard et de contrôle.

C'est la raison pour laquelle il se présente à la commission des marchés publics pour s'assurer de la bonne rédaction des appels d'offres, notamment au niveau des marchés sur l'informatique, et du contrôle des réponses apportées par les candidats.

Sébastien KRAWCZYK signale que le rôle de la commission des marchés est réglementaire et cette démarche est contraire à l'esprit du code des marchés publics. La commission des marchés est indépendante et ne doit pas intervenir dans le processus du marché.

La présidente indique que des échanges sur le sujet pourront avoir lieu au cours de la mandature.

Antoine DELARUE se présente pour suivre les activités des marchés publics qui sont très variées ; par ailleurs, il lui semble pertinent d'être à la fois trésorier du bureau et membre de la commission des marchés.

Christian GRANGE a dirigé une entreprise pendant 38 ans pour laquelle il a eu à répondre à un bon nombre de marchés publics ; en tant que Maire également et c'est avec plaisir qu'il partagera son expérience avec les futurs membres.

Dominique MONTEIL, architecte, a été membre de la commission des marchés lors de la précédente mandature. Il souhaite partager les connaissances qu'il a acquis dans ce domaine avec les nouveaux membres de la commission et adhère à la proposition de François PELEGREN de permettre aux administrateurs de se consacrer à la rédaction du cahier des charges si cela s'avérait possible.

Armand GERSANOIS souhaite apporter un regard neuf et obtenir un accord pour examiner le cahier des charges qui doit correspondre exactement aux besoins du marché public.

Jean IRANI s'exprime au nom de **Martina KOST** :

Martina KOST souhaite, pour l'avenir de la Cipav et son bon fonctionnement, apporter son expérience à la commission des marchés.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

François PELEGREN recueille **11 voix**

Mohammed OUAZZANI recueille **9 voix**

Antoine DELARUE recueille **12 voix**

Christian GRANGE recueille **13 voix**

Dominique MONTEIL recueille **10 voix**

Armand GERSANOIS recueille **4 voix**

Martina KOST recueille **6 voix**

Il est enregistré 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Christian GRANGE, Antoine DELARUE, François PELEGREN et Dominique MONTEIL sont élus titulaires de la commission des marchés.

La présidente appelle les candidatures aux postes de **remplaçants** de la **commission des marchés**.

Joanne SOLOMONS, Mohammed OUAZZANI, Armand GERSANOIS, Jérôme ZITTOUN et Martina KOST se présentent, soit 5 candidatures pour 4 postes.

Un vote à bulletin est effectué.

Joanne SOLOMONS recueille **10 voix**

Mohammed OUAZZANI recueille **11 voix**

Armand GERSANOIS recueille **9 voix**

Jérôme ZITTOUN recueille **15 voix**

Martina KOST recueille **9 voix**

Il est enregistré 2 bulletins blancs.

Un 2^{ème} tour est organisé pour départager Armand GERSANOIS et Martina KOST.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Martina KOST recueille **11 voix**

Armand GERSANOIS recueille **9 voix**

Il est enregistré 3 bulletins blancs.

Jérôme ZITTOUN, Mohammed OUAZZANI, Joanne SOLOMONS et Martina KOST sont élus suppléants de la commission des marchés.

La composition de la commission des marchés est la suivante :

COMMISSION DES MARCHES	
<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Christian GRANGE	Jérôme ZITTOUN
Antoine DELARUE	Martina KOST
François PELEGRIN	Mohammed OUAZZANI-TOUHAMI
Dominique MONTEIL	Joanne SOLOMONS

7. Désignation du suppléant du Président au Conseil d'Administration de la CNAVPL.

Marie-Laure SCHNEIDER, en tant que présidente de la Cipav, est membre d'office au conseil d'administration de la CNAVPL. Toutefois, elle doit désigner son suppléant.

Elle a reçu plusieurs propositions mais souhaite néanmoins recueillir l'avis du conseil d'administration et met aux voix les candidatures.

Sébastien KRAWCZYK rappelle que les présidents de chaque section professionnelle siègent de droit au conseil d'administration de la CNAVPL dont les statuts prévoient la désignation d'un suppléant.

Catherine BUAT, Michel MANDAGARAN, Geneviève DEFENIN, Antoine DELARUE, Armand GERSANOIS et Jérôme ZITTOUN proposent leur candidature.

La présidente leur donne la parole.

Catherine BUAT reconnaît une certaine pertinence dans le fait qu'un vice-président ou une vice-présidente représente la présidente dans une instance qui réunit les présidents des sections professionnelles de la CNAVPL.

Michel MANDAGARAN a suppléé par deux fois, lors de la précédente mandature, le président lors du conseil d'administration de la CNAVPL. Les sujets abordés portaient, à ce moment-là, sur le contrat pluriannuel et le recrutement du directeur de la CNAVPL.

Geneviève DEFENIN estime que c'est un rôle qui demande certains positionnements mais qui permet de faire valoir les valeurs de la Cipav.

Antoine DELARUE, en sa qualité d'ancien actuaire, a travaillé avec les différentes sections professionnelles qui composent la CNAVPL, ce qui lui a permis d'entrevoir leur force et leur faiblesse.

Armand GERSANOIS fait part de ses nombreuses relations avec les autres sections professionnelles auprès desquelles il pourra être à même de plaider la cause de la Cipav. Il est important désormais de stopper cette politique de la chaise vide qui a été énormément préjudiciable à la Cipav.

Jérôme ZITTOUN connaît tous les membres du conseil d'administration d'au moins une des sections, celle des vétérinaires, ce qui lui permettra d'être au fait de l'actualité de la CNAPVL et de jouer avec les décisions prises au sein de cette caisse.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Catherine BUAT recueille **8 voix**

Michel MANDAGARAN recueille **4 voix**

Geneviève DEFENIN recueille **2 voix**

Antoine DELARUE recueille **7 voix**

Armand GERSANOIS recueille **1 voix**

Jérôme ZITTOUN recueille **1 voix**.

Après avis favorable du conseil d'administration, **le Président désigne Catherine BUAT en tant que représentante suppléante de la CIPAV au conseil d'administration de la CNAVPL**.

8. Désignation du secrétaire de la commission de recours amiable.

Sébastien KRAWCZYK précise que le rôle du secrétaire de la commission de recours amiable est de statuer sur la recevabilité des recours et de notifier les décisions de la CRA aux adhérents.

Il propose de désigner Valérie MERRIEN, responsable du service litiges adhérents au sein du secrétariat général, comme secrétaire de la commission de recours amiable.

Le président met au vote cette proposition.

Le conseil d'administration désigne, par 23 voix pour, Valérie MERRIEN, responsable du pôle litiges adhérents de la Cipav, au poste de secrétaire de la Commission de Recours Amiable

9. Délégations du Conseil d'Administration

La présidente propose au vote des administrateurs les délégations du Conseil d'Administration au directeur.

Le conseil d'administration approuve, par 23 voix pour, les délégations suivantes :

DELEGATION RELATIVE A LA COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

Le conseil d'administration délègue à la commission de recours amiable le pouvoir de statuer sur les décisions qui lui sont soumises conformément à l'article R142-1 du code de la sécurité sociale.

REPRESENTATION EN JUSTICE

Le conseil d'administration donne délégation à Monsieur François CLOUET, Directeur général avec faculté de subdélégation au profit de qui il appartiendra pour représenter la caisse en justice avec les pouvoirs les plus étendus, notamment pour introduire et diligenter toutes procédures devant les juridictions du Contentieux de la Sécurité Sociale, juridictions civiles et administratives, pour comparaître tant en demande qu'en défense, pour conclure, plaider, transiger et concilier s'il se peut, pour lever et exécuter tous jugements ou en appeler, en donner mainlevée et plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

D'autre part, conformément à l'article R 133-3 du Code de la Sécurité Sociale, le Directeur est habilité à signer les contraintes émises pour le recouvrement des cotisations impayées.

DELEGATION AU DIRECTEUR AUX FINS DE MAINLEVEE D'HYPOTHEQUES

Délégation est donnée à Monsieur François CLOUET, Directeur général, aux fins de mainlevée d'hypothèques inscrites au bénéfice de la Caisse.

En conséquence, tous pouvoirs sont donnés à Monsieur François CLOUET, avec faculté de substitution au profit de qui il appartiendra, à l'effet de faire mainlevée pure et simple, avec désistement de tous droits d'hypothèques et autres et consentir la radiation entière et définitive des inscriptions prises et ce, avec ou sans constatation de paiement.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et plus généralement faire le nécessaire.

DELEGATION POUR DECLARATION DE CREANCES

Délégation est donnée par le conseil d'administration au Directeur général, Monsieur François CLOUET, pour déclarer des créances au passif des procédures collectives.

10. Calendrier 2021 des réunions de Conseil d'Administration

Le calendrier prévisionnel 2021 a été remis préalablement à chaque administrateur.

Dans un premier temps, les dates des réunions du conseil d'administration sur l'année (sous réserve de modification à titre exceptionnel) sont proposées aux administrateurs.

Le conseil d'administration approuve le calendrier des réunions du CA pour 2021 :

- mercredi 17 février 2021 à 9 h 30
- mercredi 14 avril 2021 à 9 h 30
- mercredi 16 juin 2021 à 9 h 30
- mercredi 15 septembre 2021 à 9 h 30
- mercredi 10 novembre 2021 à 9 h 30
- mercredi 15 décembre 2021 à 9 h 30.

La présidente remercie les administrateurs de prendre rapidement connaissance de l'ensemble du calendrier 2021 et, pour ceux qui ne seraient pas disponibles pour assister à un conseil d'administration ou à une commission dans laquelle ils siègent aujourd'hui, de prévenir Agnès JACQUEMAIN qui contactera les remplaçants afin de réunir le quorum et permettre la tenue des séances.

Le directeur attire l'attention des administrateurs sur trois réunions importantes à venir : la réunion du **Bureau** le **27 janvier 2021** en visioconférence au cours de laquelle sera défini notamment l'ordre du jour du **conseil d'administration** du **17 février 2021**.

Enfin, le **28 janvier 2021** se tient le **conseil d'administration** de la **CNAVPL** dont l'ordre du jour porte particulièrement sur le renouvellement complet de la gouvernance.

La présidente ajoute que les administrateurs seront tenus informés, dans les meilleurs délais, de la configuration du prochain conseil d'administration de la Cipav, à savoir l'organisation d'une réunion en présentiel ou par visioconférence.

Philippe SEGUIN propose, dans le cadre de la notion qualité évoqué lors du séminaire, la création d'une commission révision dont le rôle serait d'identifier les dysfonctionnements de la Cipav et de vérifier si ces dysfonctionnements ont été correctement corrigés.

La présidente lui précise que le Bureau qui se réunit le 27 janvier doit échanger sur la création et la formalisation d'éventuelles commissions non statutaires. Un point sera également fait sur l'information à donner aux administrateurs suppléants du conseil d'administration sur l'activité du conseil, par l'envoi des ordres du jour, des documents de travail et des procès-verbaux de séances.

Jérôme ZITTOUN invite les administrateurs à vérifier que leur adresse mail : prenom.nom@lacipav.fr fonctionne correctement afin de permettre à chacun d'échanger sans difficulté. Dans le cas contraire, il les remercie d'en alerter Agnès JACQUEMAIN.

Le directeur confirme la création pour chacun des administrateurs de cette nouvelle adresse mail. A ce jour, aucun administrateur n'a fait retour d'un dysfonctionnement quelconque.

Kevin CEPA, directeur comptable et financier, attire l'attention du conseil d'administration sur le fait que les états de frais des administrateurs accompagnés obligatoirement de leurs justificatifs seront à adresser uniquement à Agnès JACQUEMAIN qui centralisent tous les envois et demandes « administrateurs ».

10. Questions diverses

Joanne SOLOMONS souhaite qu'un point de situation soit exposé sur les deux reportages télévisés du 14 janvier et du 17 janvier 2021.

François CLOUET revient sur l'émission Envoyé Spécial (France 2) qui a diffusé le jeudi 14 janvier un reportage sur la gestion des caisses de retraite, parmi lesquelles figurait la Cipav.

Une interview a été réalisée avec le journaliste d'Envoyé Spécial à la mi-décembre au siège de la Caisse. Le sujet des droits à la retraite des ME avait notamment été abordé.

Lors de la diffusion du reportage d'Envoyé Spécial, l'intervention du directeur de la Cipav a été coupée au montage ; une partie plus importante de l'émission ayant été consacrée aux problématiques de la CNAV.

Le directeur précise qu'il va reprendre contact avec le journaliste.

Le dimanche 17 janvier, l'émission Capital (M6) devait diffuser également un reportage sur la gestion des caisses de retraite mais le sujet a été réorienté au regard des fraudes de la sécurité sociale (CAF, caisses de retraite, etc).

Le sujet « retraite » a donc été minoré et le directeur a refusé de donner suite aux sollicitations de la journaliste de Capital. Cette dernière a toutefois posté sur les réseaux sociaux qu'un reportage sur la Cipav serait diffusé.

En effet, le directeur signale que Monsieur Olivier Morin, agent comptable intérimaire de la Cipav qui a succédé brièvement à Thierry Chaib, témoignera à charge dans cette émission sur le fonctionnement interne de la gestion de la CIPAV.

Le directeur souligne que Monsieur Olivier MORIN a été licencié de la Cipav en 2018 puis a été recruté par la CAVOM pour être à nouveau licencié.

Un communiqué de presse a été préparé afin de répondre aux questions que pourraient se poser toutes les personnes qui visionneraient l'émission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30.

* * *

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le mercredi 17 février 2021 à 9h30.

Marie-Laure SCHNEIDER,
Présidente de la Cipav

